## Effectuer un rappel sur des factures éditées en réel (MR)

## Rappel

Dans les logiciels de facturations EIG, il existe 2 modes d'édition : l'essai et le réel.

- L'essai permet de simuler l'édition sans la dater et sans lui affecter de numéro. Elle reste en mode "brouillard" afin de la laisser en libre accès pour y apporter des modifications
- Le réel date la facture, lui attribue son numéro et la verrouille pour empêcher les modifications en partant du principe qu'il est interdit de modifier une facture éditée en réel. En effet, celle-ci peut être déjà parvenue à son destinataire voire réglée

C'est dans ce second cas que la présente page et la vidéo associée prennent leur sens. En effet, l'opératrice a effectué son travail et, entre l'édition en réel et la poursuite du traitement, elle est informée que le prix de journée est modifié rétroactivement ou qu'elle s'est trompée de tarif.

## Comment procéder?



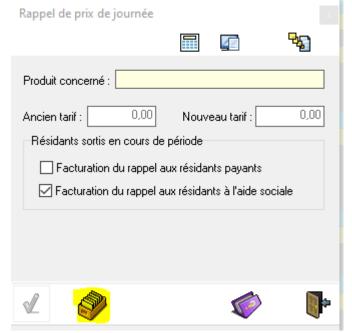
Il faut d'abord mettre le produit concerné à jour (Menu "Fichiers de base", option "Produits" Produits ). C'est l'utilisatrice qui effectue cette opération.

L'administateur, lui, doit :

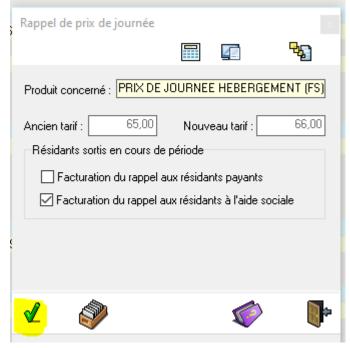
- Aller dans le menu "Traitements
- Activer la "Saisie des factures" Saisie des
- Cliquer sur le bouton "Génération d'un rappel de prix de journée" 🦤



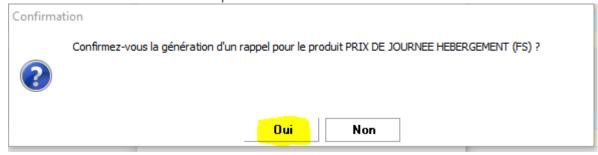
Sélectionner le produit dans la liste en utilisant le bouton surligné en jaune



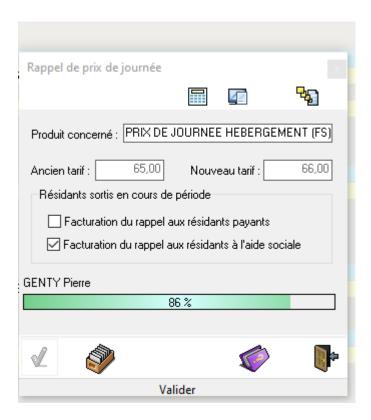
- Vérifier les informations du produit
- Exécuter en cliquant sur le V vert



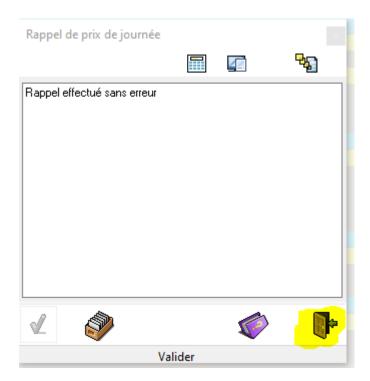
• Confirmer le traitement en cliquant sur "Oui"



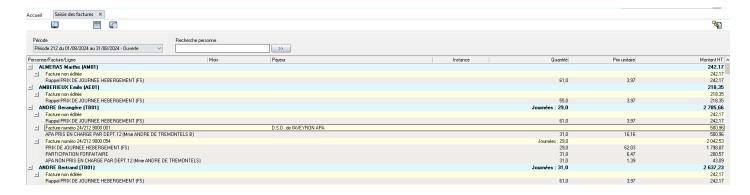
Le programme exécute le traitement, une barre de défilement verte apparaît



Puis un message confirme que le traitement s'est correctement déroulé



Il faut cliquer sur la poste pour fermer cet écran et revenir sur la liste des factures. Celle-ci se réactualise et des factures de rappel sont affichées



Il est possible de mieux le constater en changeant l'organisation de la fenêtre par l'utilisation du bouton et en sélectionnant "Tri par facture". L'écran se réorganise ainsi :



## Le lien vidéo

https://eigcloud.heberg-eig.fr/s/tSfBy5kdZwZXsJe

Revision #12

Created 18 October 2024 09:52:07 by Jean François KERSERHO Updated 20 October 2025 09:10:16 by Jean François KERSERHO